

# BACCALAURÉAT 2021

## LE MINISTRE PERSISTE ET SIGNE

**S**ourd à la mobilisation des personnels et des élèves contre les E3C, qui ne voulaient pas d'un baccalauréat local, le ministre Blanquer remet sur la table le contrôle continu.

Des projets de textes réglementaires, qui suivent les annonces du ministre et leur mise en œuvre dans les lycées, ont été présentés aux organisations syndicales. Ils rejouent le mauvais scénario de la session 2020. Aucune leçon n'a été tirée par le ministère, bien au contraire.

### GÉNÉRALISATION DU CONTRÔLE CONTINU

Les épreuves communes de Terminale (ex E3C3) sont bien transformées en contrôle continu. Les commissions d'harmonisation se tiendraient dans le format de la réforme Blanquer. Cela ressemble fort aux jurys d'harmonisation 2020 qui procédaient au bidouillage des notes.

Bien que les textes en cours de publication ne statuent pas sur la Première, les EC1 et 2 subissent le même sort. C'est donc une généralisation du contrôle continu pour la deuxième année consécutive.

Les conséquences sont catastrophiques. Quelle que soit leur pratique individuelle, les professeurs ne peuvent plus effectuer d'évaluation formative puisque chaque note compte pour l'examen. Chaque note est soumise à discussion dans un contexte d'anxiété légitime des élèves et de leurs familles qui ne veulent pas être victimes des inégalités liées au baccalauréat local.

Le ministre a prétendu corriger cela en préconisant une harmonisation de l'évaluation par établissement (circulaire du 12 novembre). C'est la réunionite aggravée et inutile car l'harmonisation ne veut pas dire égalité des candidats face à l'examen. D'une part, cela implique forcément l'inégalité entre les lycées. D'autre part, cela est

inadapté au niveau des élèves, différent d'une classe à une autre. Cela casse le thermomètre. Enfin, la liberté pédagogique individuelle est bafouée, le professeur ne peut plus exercer son savoir-faire.

La seule façon de garantir l'égalité, c'est bien de rétablir les épreuves nationales, ponctuelles, terminales et anonymes.

### AUCUNE RÉPONSE N'EST DONNÉE AUX INQUIÉTUDES DES ENSEIGNANTS

Une autre mesure prévue concerne l'épreuve d'EPS. Comme l'année précédente, si un seul contrôle sur trois a pu se tenir, la note finale sera celle du livret scolaire de Terminale.

Pour le reste, alors que le premier trimestre se termine, le ministère laisse les personnels dans l'ignorance. Aucune réponse n'a été donnée quant aux épreuves anticipées de français.

Concernant les épreuves de spécialité, comme pour le Grand oral, les personnels sont renvoyés à Eduscol et aux sujets 0 publiés la semaine dernière. C'est un peu tard surtout lorsque les horaires de la plupart des élèves ont été amputés de moitié.

Lorsque le SNFOLC interpelle le ministère sur cette question, ce dernier répond, sans vergogne, que certains lycées ont fait le choix d'accueillir 100% des Terminales !

Pas un sou n'a été investi depuis mars 2020 pour recruter afin de donner aux personnels et aux élèves de bonnes conditions de travail, dans la sérénité. Le ministre livre les lycées à l'incurie, imposant des effectifs surchargés et il fait porter aux personnels la responsabilité de mesures qu'ils rejettent. C'est le comble !

Le ministre Blanquer est bien le seul responsable de cette situation.



Le SNFOLC invite les professeurs à se réunir pour réaffirmer leurs revendications et discuter des moyens de les satisfaire, notamment par l'action commune, la plus large possible, y compris en s'adressant aux organisations de jeunes et de parents.

- ▶ Rétablissement des heures et des postes supprimés, création massive de postes statutaires ;
- ▶ abandon du contrôle continu, rétablissement des épreuves nationales, terminales et anonymes du baccalauréat ;
- ▶ abrogation de la réforme du baccalauréat et du lycée, de la loi ORE, de *Parcoursup* !